DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
582 Rue Font de Lagier - ZA
04130 VOLX
Tél. 04 92 70 13 00
E-Mail : courrier@cdg04.fr
Site web : www.cdg04.fr

Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail – F3SCT

PLACEE AUPRES DU CENTRE DE GESTION

COMPTE RENDU DE REUNION

Date de la réunion	*Jeudi 29 juin 2023*
Heure début	*14h00*
Heure fin	*14h30*
Lieu	*Salle de réunion du Cdg04*

Assistent à cette réunion :

En qualité de représentants du collège « employeurs »

- Mme Anne-Marie CHABAUD (Adjointe au Maire d'ONGLES)
- M. Michel GRAMBERT (Adjoint au Maire de SELONNET, Président de la F3SCT)
- Mme Marie-France DULAU (Adjointe au Maire de SELONNET)
- M. Bernard LIPERINI (Maire de CASTELLANE)
- M. Pierre POURCIN (Maire de VILLEMUS)

Représentants du collège « employeurs » absents et excusés :

- Mme Caroline BLANCHARD (Conseillère municipale de MOUSTIERS-SAINTE-MARIE)
- Mme Sabine DANERI (Adjointe au Maire d'UVERNET-FOURS)
- M. Gilbert REINAUDO (Maire du BRUSQUET)
- Mme Virginie SOSSI (Conseillère municipale de VILLEMUS)
- M. Pierre FISCHER (Maire de MONTFURON)
- M. Jacques DEPIEDS (Maire de MANE et Président du Centre de Gestion)
- Mme Claire DUFOUR (Maire de REILLANNE)
- M. Jean-Jacques LACHAMP (Maire de NIBLES)
- M. Stephen PARRAUD (Maire de SAINT-MAIME)

En qualité de représentants du collège « employés »

- Mme Carole BARATTA (représentante CFDT – titulaire – Commune de RIEZ)
- Mme Sandrine VENZAL (représentante CGT – titulaire – CCAS de MANOSQUE)
- Mme Michèle PIEDNOIR (représentante CGT – titulaire – Commune de L'ESCALE)
- Mme Marinette FERRANDO (représentante CGT – suppléante – Commune de LA PALUD-SUR-VERDON)
- Mme Ghislaine COULOMBEL-MOUTAKID (représentante FO – titulaire – Commune des MEES)
- Mme Séverine MAUREL (représentante FO – titulaire – Commune de BANON)

Représentants du collège « employés » absents et excusés :

- M. Vincent ALLEGRE (représentant CFDT – titulaire – Commune de PEIPIN)
- Mme Angélique VALENTIN (représentante CFDT – suppléante – Commune de MALLEMOISSON)
- M. Hocine BELAÏD (représentant CFDT – suppléant – Commune de RIEZ)
- Mme Véronique RODRIGUES PONS (représentante CGT – suppléante – Commune de MONTAGNAC MONTPEZAT)
- Mme Laura VINAI (représentante CGT – suppléante – Syndicat Mixte ASSE BLEONE)
- Mme Jessica FERRANDIZ (représentante FO – suppléante – Commune de VALENSOLE)

Également absents excusés à la réunion :

- M. Stéphane MODICA (Conseiller de Prévention – CDG04)
- M. Jérôme ALBUCHER (Responsable de la mission Hygiène et Sécurité au travail/ACFI – CDG04)

Préambule

La Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) placée auprès du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence (CDG04) est réunie, jeudi 29 juin 2023, dans les locaux du Centre de Gestion à VOLX.
M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) procède à l'appel.
Le quorum est atteint.
La réunion est ouverte à 14h00.
Il informe les membres de l'instance que Mme Jenna MARTIN-LAUZIER (Service Ressources Administratives et Réglementaires du CDG04) assurera le secrétariat administratif de cette séance.

1- Approbation du compte rendu de la réunion de la F3SCT du 30 mars 2023

Le compte rendu de la séance est soumis aux membres de l'instance.

Il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2- Document Unique

Une collectivité adhérente à la mission Hygiène et Sécurité au travail du Centre de Gestion, la Mairie de [redacted], présente la mise à jour de son Document Unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que son programme annuel de prévention pour la période 2023/2024.
M. GRAMBERT précise que cette collectivité a été accompagnée par M. MODICA (Conseiller de Prévention – CDG04) et que ce travail a été réalisé avec l'Assistant de Prévention de la collectivité.

Les membres de la F3SCT émettent un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

3- Assistant de Prévention

La Mairie de [redacted] communique pour information aux membres de l'instance, la copie de la lettre de cadrage établie pour l'Assistante de Prévention désignée par l'autorité territoriale depuis le 12 juin 2023. L'agent bénéficie de 2h00/semaine.

La Mairie de [redacted] communique pour information aux membres de l'instance, la copie de la lettre de cadrage établie pour l'Assistant de Prévention désigné par l'autorité territoriale depuis le 22 mai 2023. L'agent bénéficie de 8h00/mois.

Le SIVU de [redacted] communique pour information aux membres de l'instance, la copie de la lettre de cadrage établie pour l'Assistant de Prévention désigné par l'autorité territoriale depuis le 15 mars 2023. L'agent bénéficie de 10h00/mois.

Les représentants du personnel relèvent la difficulté à définir et à respecter un quota d'heures sur cette mission. Ils souhaitent qu'une communication soit faite aux employeurs pour autoriser une flexibilité organisationnelle de ces acteurs internes de la prévention.

4- Suivi des accidents de service

M. GRAMBERT rappelle que ces données ne sont pas exhaustives car il est possible que des collectivités (ou établissements) n'aient pas procédé à la saisie des accidents.
Pour la période allant du 1er janvier 2023 au 26 juin 2023 :
- 67 accidents ont été saisis depuis le début de l'année ;
- 33 accidents (dont 1 accident de trajet) concernent des collectivités (ou établissements) de moins de 50 agents, et qui relèvent donc de la F3SCT placée auprès du Centre de Gestion ;
- En comparaison avec l'année 2022, sur la même période, 34 accidents (dont 1 accident de trajet) avaient été saisis ;
- Les 33 accidents saisis depuis le début de l'année 2023, sont répartis sur 26 collectivités ou établissements de moins de 50 agents.

M. GRAMBERT relève 11 accidents saisis depuis la dernière réunion de la F3SCT qui s'est déroulée le 30 mars 2023.
Ils n'ont pas modifié significativement les indicateurs de suivi. Toutefois, il peut être noté que la répartition homme/femme des accidents s'est inversée :
- Répartition des accidents par sexe entre le 1er janvier 2023 et le 30 mars 2023 :
  - Homme : 45%
  - Femme : 55%
- Répartition des accidents par sexe entre le 1er janvier 2023 et le 26 juin 2023 :
  - Homme : 58%
  - Femme : 42%

5- Organisation des visites des services

M. GRAMBERT rappelle succinctement les faits :
- Il a reçu un courrier des représentants du personnel qui siègent à la F3SCT placée auprès du CDG04, en date du 2 mars 2023, pour procéder à des visites des services du [redacted] ;
- Il a adressé un courrier au Président du [redacted], en date du 14 avril 2023, pour l'informer de cette demande et pour convenir des modalités organisationnelles ;
- Il a reçu une réponse écrite favorable du Président du [redacted] en date 4 mai 2023 ;
- Il a demandé à la mission Hygiène et Sécurité au travail du CDG04 de coordonner ces actions avec les acteurs du [redacted] concernés par la santé et la sécurité au travail. Une réunion s'est tenue en ce sens le 12 mai 2023. Il a été défini :

  * les agents du [redacted] qui accompagneront la délégation lors des visites des services :
    □ Mme [redacted], Directrice Générale des services ;
    □ M. [redacted], Responsable du service technique ;
    □ M. [redacted], Adjoint au Responsable du service technique et Assistant de Prévention.
  * Les dates des visites par site :
    □ Mardi 19 septembre 2023 : LURS (le matin) et PEYRUIS (l'après-midi) ;
    □ Mardi 10 octobre 2023 : BARCELONNETTE ;
    □ Mardi 7 novembre 2023 : SAINT-ANDRE-LES-ALPES.

Aussi, M. GRAMBERT demande maintenant aux membres de la F3SCT de délibérer pour fixer la composition de la délégation chargée de ces visites.
Préalablement, il rappelle que la délégation est composée obligatoirement :
- Du Président de la F3SCT ou de son représentant ;
- De représentants du personnel membres de la F3SCT.

Et facultativement :
- D'un médecin du travail ou de son représentant au sein de l'équipe pluridisciplinaire ;
- De l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) ;
- De l'Assistant de Prévention de la structure.

La délégation sera composée de :

- M. Michel GRAMBERT (Président de la F3SCT) ;
- Un représentant du personnel par syndicat représenté au sein de la F3SCT :
  - Mme Sandrine VENZAL ou Mme Marinette FERRANDO pour la CGT ;
  - Mme Angélique VALENTIN pour la CFDT ;
  - Mme Ghislaine COULOMBEL MOUTAKID ou Mme Séverine MAUREL pour FO.
- Un médecin du travail du SIMPRO ou de l'infirmière du SIMPRO selon les disponibilités ;
- M. Jérôme ALBUCHER (ACFI).

Les missions accomplies dans le cadre de ces visites donneront lieu à un rapport présenté à la F3SCT.

6- Divers

M. GRAMBERT rappelle qu'il est obligatoirement mis fin au mandat d'un représentant du personnel lorsqu'il démissionne de son mandat ou qu'il ne remplit plus les conditions fixées pour être électeur au comité social territorial dans lequel il siège ou qu'il ne remplit plus les conditions fixées pour être éligible.
M. Laurent SALVATI (représentant du personnel titulaire - CGT) et Mme Lucie MAGRO (représentante du personnel suppléante - FO) se trouvent dans l'une de ces situations.
Aussi, M GRAMBERT rappelle qu'en cas de vacance du siège d'un représentant titulaire ou suppléant du personnel au sein de la formation spécialisée, son remplaçant est désigné pour la durée du mandat restant à courir. Les représentants du personnel titulaires sont désignés parmi les représentants du personnel, titulaires ou suppléants, du Comité Social Territorial. Les représentants suppléants sont désignés librement sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité au Comité Social Territorial.
Un courrier en ce sens va donc être envoyé à chacune de ces organisations syndicales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

La prochaine réunion est programmée le jeudi 28 septembre 2023.

M. Michel GRAMBERT *Président de la F3SCT*	Mme Michèle PIEDNOIR *Secrétaire de la F3SCT*